



Les bonnes pratiques pour la lutte contre les cyanobactéries

Quelques suggestions intéressantes de l'ARLW qui peuvent aider la cause d'une eau de meilleure qualité et l'on sait bien que la politique de l'eau fait et fera parti de notre existence pour toutes les années à venir.

L'ARLW vous suggère et veut vous sensibiliser à certaines bonnes pratiques :

- Utilisation d'un savon sans phosphate. Le phosphate se retrouve dans le sol et est acheminé vers le lac ou bien dans la nappe souterraine. Votre marchand local peut vous aider à l'obtenir.
- Un appel à tous les utilisateurs de bateaux moteurs. Selon une étude parue dans le Devoir, un moteur hors-bord de 10 forces peut brasser la colonne d'eau jusqu'à deux mètres (voir le rapport de l'ARLW, Portrait du Lac sur le site de la municipalité et celui de GROBEC). Pour cette raison, on vous recommande d'attendre d'être le plus loin possible du bord du lac pour augmenter la révolution du moteur. Pour ce qui est du «WAKEBOARD» on doit le pratiquer au milieu du lac vers les profondeurs et par le fait même cela diminuerait l'érosion des berges.
- Protéger les berges
- Selon notre observation, les riverains ont été sensibilisés depuis plusieurs années à l'importance de leurs berges pour la survie de leur Lac. Les nouveaux villégiateurs ne réalisent

pas parfois le tort que l'on fait en coupant les arbustes et en essayant de faire des terrains de golf au bord du lac. Les bandes riveraines sont les poumons du Lac.

On peut consulter le site du Gouvernement du Québec (Chaudière-Appalaches) pour plus d'informations (www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/regions/chaudiereappalaches/journalvisionagricole/2007fevrier/banderiveraine.htm).

Les bandes riveraines ont diverses fonctions très importantes:

- réduction de l'apport des sédiments, des nutriments, des pesticides et des pathogènes dans les cours d'eau ou les lacs par l'eau de ruissellement;
- stabilisation des berges et des rives grâce à leur système racinaire et à leur végétation qui réduit la vitesse de l'eau de ruissellement ;
- maintien de la biodiversité en procurant un habitat pour la faune ;
- stabilisation de la température de l'eau, ce qui est favorable pour la faune aquatique ;
- régularisation du niveau de l'eau en diminuant les risques d'inondation et de sécheresse ;
- brise-vent pour les cultures environnantes lorsqu'il y a présence d'arbres ou d'arbustes dans les bandes riveraines ;
- embellissement des paysages.

**Message
du
maire
Donald Langlois**



Le printemps a été assez mouvementé à la municipalité surtout au niveau des travaux publics. Il y a eu les travaux concernant le pont de la route Binette qui se sont échelonnés sur une partie de l'hiver et du printemps, ce qui a entraîné un bris de route assez considérable. Présentement, nous travaillons à obtenir une aide supplémentaire pour la réparation de cette route.

La municipalité a reçu certaines plaintes de certains concitoyens concernant l'état des routes, il faut dire que la température ainsi que la période du dégel plus tardif, a fait que la réparation des routes ont été effectuée plus tard. Je tiens à remercier la bonne compréhension des citoyens.



**Prochaine réunion
du conseil municipal
de St-Ferdinand**

**mardi, le 6 août 2007
à 19h30 à la salle du conseil**

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsable du bulletin : Paulo Asselin
Collaboratrices : Sylvie Tardif et Michèle Lacroix
Conception et mise en page : Gérard Lessard
Impression : Imprimerie Fillion enr.
Tirage : 1000 copies
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2007
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2007

Nous devrions bientôt commencer la réparation des trous pour améliorer les routes asphaltées.

Bonne nouvelle l'écocentre est enfin ouvert, surveillez les annonces dans le journal municipal pour les heures d'ouverture. Comme il est de plus en plus important de récupérer, l'écocentre est là pour vous aider à préserver l'environnement.

Par la voie des journaux, nous apprenons que le bâtiment St-Julien serait démantelé. Je reste en contact avec les gens du CHQ et la députée Mme Sylvie Roy. Je me rends compte que depuis la fermeture, il y a déjà 5 ans, les discussions tirent leurs fins, mais je sais que nous allons faire tout notre possible pour que nous ayons le plus de compensations possibles avant de la laisser démanteler.

Nous avons reçu une nouvelle positive concernant le groupe du renouveau urbain pour le programme d'aide à l'amélioration de la marina. Donc, d'ici quelques semaines, des travaux importants seront effectués à la marina, et ces travaux doivent être terminés pour le 31 décembre 2007.

Je souhaite à tous les concitoyens et aux touristes de St-Ferdinand, de bonnes vacances et que la période estivale vous soit des plus agréables.

Participer en grand nombre aux festivals et aux activités de St-Ferdinand et venez encourager nos bénévoles.



Logements à louer

Villa du Lac William

Deux logements de 3-1/2 pièces (idéal) pour personne seule ou pour couple sans enfants).

Si vous avez 45 ans et plus et que vous êtes intéressé à connaître les critères d'admissibilité concernant cette habitation à loyer modique, adressez-vous à :

Jeanne d'Arc Ruel,
directrice de l'OHM de Saint-Ferdinand
428-9833



NOUVEAU RÈGLEMENT MUNICIPAL CONCERNANT LES LICENCES DE CHIENS

Devant le nombre croissant de chiens errants, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2007-69 concernant les licences de chiens.

Tout propriétaire ou gardien d'un chien doit se procurer une licence de chien au coût de 20 \$ par chien.

Cette licence est perpétuelle jusqu'au remplacement du chien, c'est-à-dire qu'elle est valide toute la durée de vie du chien. Elle est non-remboursable.

Le propriétaire ou gardien d'un chien (ci-après appelé « gardien ») doit se présenter au bureau municipal pour enregistrer son chien et obtenir une médaille. Le chien doit porter cette médaille en tout temps.

Ainsi, la municipalité sera en mesure d'identifier tout chien trouvé errant et en informer son gardien.

Cependant tout chien errant capturé par les inspecteurs municipaux sera gardé au garage municipal pendant 2 jours ouvrables. Le gardien devra payer le coût de la licence (s'il y a lieu); les frais de capture de 25 \$ et les frais de garde et de pension de 15 \$ par jour ou partie de jour de calendrier pour reprendre possession de son animal.

Si le gardien est inconnu, le chien sera gardé pendant 2 jours ouvrables et l'inspecteur pourra en disposer s'il n'est pas réclamé.

Si le gardien est connu mais qu'il néglige de réclamer son chien dans les 2 jours ouvrables suivant l'avis qui lui aura été donné, l'inspecteur pourra en disposer cependant le gardien sera tenu de payer les frais de capture de 25 \$ et les frais de garde et de pension de 15 \$ par jour ou partie de jour de calendrier.

Toute personne contrevenant à ce règlement commet

une infraction et est passible d'une amende de 25 \$ à 100 \$ plus les frais.

Ce règlement s'applique à tout chien, incluant les chiens déjà gardés à l'intérieur des limites de la municipalité.

Nous accordons un délai pour l'enregistrement de votre chien, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2007. Après cette date, si votre chien n'est pas enregistré, nous émettrons les constats d'infraction pour tout chien trouvé errant.

Merci de votre précieuse collaboration.

UN RAPPEL AMICAL

Le 2^e versement des taxes municipales sera échu le 3 juillet 2007

FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION

Depuis plusieurs années, la municipalité se soucie de son environnement et mise sur plusieurs éléments pour améliorer la qualité de vie de sa population. Un de ces éléments est l'obligation de posséder une fosse septique et un champ d'épuration conformes pour disposer de ses eaux usées.

Toute construction neuve doit, depuis plusieurs années, se conformer à cette obligation ce qui fait que la majorité des résidences sont munies de fosses conformes. Il est primordial que toute la population envisage dans un avenir prochain de procéder, si ce n'est déjà fait, à l'installation d'une fosse septique et d'un champ d'épuration réglementaires.

Ainsi les fossés et les ruisseaux de notre municipalité transporteront des eaux moins néfastes pour la santé de notre lac et la nôtre!

Informez-vous au bureau municipal, 428-3480.

Résumé de certaines décisions du conseil

séance du 3 juillet

Ce résumé n'est pas le procès-verbal des délibérations du conseil, c'est un compte rendu sans plus.

Bâtiment St-Julien

Demande au ministre Philippe Couillard de tenir compte du processus enclenché auprès de la Corporation d'hébergement du Québec pour une offre du bâtiment à des promoteurs avant de procéder à un appel d'offres de démolition. Copie conforme à Sylvie Roy, députée et Serge Thibault.

Avance de fonds pour la patrouille nautique

Avance de 6000 \$ à l'Association des riverains du lac William pour la patrouille nautique en attendant la réception de la subvention fédérale.

Échantillonnage de l'eau du lac

Mandat à Biolab inc. pour l'échantillonnage de l'eau du lac pour un montant de 1 697.44 \$ plus taxes, payable 80% par la municipalité et 20% par l'Association des riverains du lac William.

Déroptions mineures

Acceptation de la demande de Yvan Simoneau et Guy-laine Blondeau pour opérer un salon d'esthétique dans leur sous-sol.

Refus de la demande de Luc Turcotte pour construction d'une verrière en façade de sa résidence.

Acceptation de la demande de Ferme Marnoit pour transformer le garage en résidence.

Projet éolien

Approbation des ententes entre la municipalité et GÉLECTRIC inc. pour la contribution volontaire du promoteur pour le projet éolien et les engagements associés audit projet.

Programme d'enfouissement des réseaux câblés

Retrait de notre demande du programme multipartenaires d'enfouissement sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel auprès d'Hydro-Québec en raison du peu d'affinité de notre projet avec les critères du programme.

Appui à Florian Lamontagne (CPTAQ)

Recommandation à la CPTAQ d'accepter la demande de Florian Lamontagne pour le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 649-35.

Programme de renouveau urbains et villageois

Acceptation des clauses de l'addenda no 4 au contrat d'aide financière à être versée dans le cadre du programme de renouveau urbains et villageois relativement à un projet à la marina.

OMH de Saint-Ferdinand

Approbation d'un budget supplémentaire de l'Office municipal de Saint-Ferdinand de 31 420 \$ pour les travaux de la toiture.

Demande d'une visite au MDDEP

Demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qu'un technicien vienne visiter la municipalité pour différents dossiers environnementaux.

Rapport de l'inspecteur municipal

En juin, émission de 15 permis de rénovation, 2 permis d'agrandissement, 1 permis de démolition, 1 puits artésien, 1 fosse septique et 1 certificat d'autorisation pour une valeur déclarée de 330 850 \$.

Présentation des comptes

Acceptation des comptes du mois de juin au montant de 347 125.87 \$.

- Bonnes vacances à tous -
La bibliothèque sera fermée
du 15 au 29 juillet 2007
Bibliothèque Municipale

••• Heures d'ouverture •••

lundi de 18h00 à 21h00

mardi de 13h00 à 16h00

mercredi et jeudi de 18h00 à 21h00

Pour informations supplémentaires

Mme Lucie Lamontagne au 428-9607

<http://www.biblioweb.qc.ca/biblio/49.html>

SONDAGE AUDITORIUM – CHAPELLE

À la mi-juin, de généreux bénévoles vous ont laissé un sondage à remplir concernant la réutilisation possible de l'auditorium et de la chapelle du bâtiment St-Julien. Dans les semaines qui ont suivi, ces mêmes bénévoles sont passés pour reprendre le document que vous aviez complété. Mais plusieurs sondages ne nous sont pas encore retournés. S'il vous plaît, veuillez les remettre au bureau municipal à la première occasion pour compléter notre compilation. Merci beaucoup! On vous donnera les résultats dans le prochain numéro.

Collecte 2007 de la Croix-Rouge

.....
Un grand merci
à tous les bénévoles
et aux généreux donateurs.
Un montant de 4 715 \$ a été
recueilli à St-Ferdinand.
Marie-Rose Fortier, responsable

Bonnes vacances à tous
L'Info-centre sera fermé
du 15 au 29 juillet 2007



Bienvenue
L'horaire: lundi, mercredi, jeudi
et vendredi de 18h00 à 21h00

Pour information: 428-9607
notre site: www.geocities.com/infocentrelacwilliam

Municipalité de



Offre d'emploi pour étudiant (e) Écocentre

Employeur : Municipalité de Saint-Ferdinand

Horaire : 10 à 25 heures par semaine

Salaire : Salaire minimum

**Les C.V. doivent nous parvenir
au plus tard le 19 juillet 2007 au bureau municipa-
l à 11h30 (ou par télécopieur au 428-9724).**

Municipalité de Saint-Ferdinand
821, rue Principale, St-Ferdinand (Qc) – GON 1N0
Tél : (418) 428-3480



COMITÉ DE
PROMOTION ÉCONOMIQUE
DE SAINT-FERDINAND

OFFRE D'EMPLOI SECRETARE DU CPE

L'emploi consiste à préparer les documents pour les réunions du CPE, assister aux réunions, faire les procès-verbaux et le suivi des dossiers ainsi que le bon fonctionnement du comité.

Le comité a entre 8 et 12 réunions par année, soit environ 1 réunion par mois. Les réunions ont lieu le soir.

Les exigences de cet emploi : Avoir une connaissance du logiciel Word, avoir le sens de l'organisation, avoir des connaissances comptables de base, avoir un intérêt pour le développement de la municipalité de St-Ferdinand. Avoir une facilité de composition et de lecture serait un atout.

Cet emploi demande environ 10 heures par mois.

Le salaire est à déterminer.

Vous êtes intéressé?!

Vous pouvez nous faire parvenir une lettre mentionnant votre intérêt ou votre curriculum vitae au plus tard le 27 juillet 2007.

Par télécopieur : (418) 428-9724

Par e-mail : st-ferdi@ivic.qc.ca

Par la poste : 821, rue Principale, St-Ferdinand, GON 1N0

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Michèle Lacroix au (418) 428-3480.

Le Comité de Promotion Économique de Saint-Ferdinand



SERVICE
DE SÉCURITÉ
INCENDIE
RÉGIONAL DE L'ÉRABLE

LA PRÉVENTION AUSSI SE DÉMÉNAGE!

Le mois de juillet représente une période intensive de déménagement. Le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) rappelle à toutes les personnes qui déménagent, de penser dès leur arrivée, à la sécurité de leur nouveau domicile en vérifiant le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée.

Voici comment s'assurer du bon fonctionnement de l'avertisseur de fumée :

- Vérifiez la date de fabrication de l'appareil sur le boîtier; si elle excède dix ans, remplacez l'avertisseur. Si vous êtes locataire, demandez au propriétaire de votre logement de vous fournir un nouvel avertisseur de fumée. C'est sa responsabilité! C'est toutefois à vous de veiller à ce qu'il fonctionne bien en tout temps.

FADOQ Club de St-Ferdinand

TOURNOI DE PÉTANQUE

**Le tournoi de Pétanque
inter-clubs aura lieu
mardi, le 31 juillet 2007**

**Les inscriptions se feront
de 10h00 à 11h00**

à la Salle Communautaire.

Il y aura aussi jeux de cartes, baseball-poches

Le coût est de 8\$/personne (dîner inclus)

Pour informations :

Lauriette Nolet au 428-9833

- Achetez toujours des piles de bonne qualité.
- S'il n'y a pas d'avertisseur de fumée, achetez-en un rapidement. Si vous êtes locataire, demandez au propriétaire de vous en fournir un.

Il est aussi important de prendre d'autres précautions, non seulement lorsqu'on déménage, mais en tout temps.

- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile. Dessinez-le en famille et mettez-le en pratique régulièrement. Faites-en un jeu avec les enfants. Ainsi, vous éviterez la panique et les comportements imprudents en cas d'incendie.
- N'accumulez pas de boîtes ou d'objets inutiles dans votre domicile, sur le balcon ou sur le côté de l'habitation. Ceci pourrait attirer les pyromanes ou vous empêcher d'évacuer de façon sécuritaire.
- Pensez à entreposer les liquides combustibles, comme l'essence, dans leur contenant d'origine, fermé hermétiquement.
- Procurez-vous un extincteur portatif. Placez-le dans un endroit facilement accessible et, surtout, apprenez à vous en servir.
- Si vous avez un barbecue, installez-le dehors, éloigné de toutes matières combustibles. (Structures et végétations)

Des décès ou des brûlures graves lors d'un incendie peuvent être évités s'il y a un avertisseur de fumée en bon état de fonctionnement dans votre logement, Pensez-y...

Note : La section 7.5 – Avertisseurs de fumée – du règlement 274, stipule à l'article 7.5.3.1 que : Un avertisseur de fumée doit être installé à chaque aire de plancher d'un logement ou d'un établissement d'entreprise.

Pour de plus amples renseignements sur la prévention des incendies, communiquez avec le SSIRÉ au 819 362-2333, poste 254.

Choisir le bon vélo vous embête ?

De nos jours, rares sont les personnes qui ne possèdent pas de bicyclette. Mais combien d'entre elles ont vraiment fait un choix éclairé?

Saviez-vous qu'au moment d'acheter une bicyclette, plusieurs éléments sont à considérer. En particulier : la sécurité, la solidité, le confort et la facilité d'entretien.

Pour les enfants de moins de 12 ans, les spécialistes recommandent la bicyclette traditionnelle à une vitesse, munie d'un frein à rétropédalage. Le guidon droit de cette bicyclette et sa solidité générale en font un véhicule plus sécuritaire que les modèles de fantaisie qui ont la faveur des enfants.

Pour les cyclistes de 12 à 15 ans, le vélo à trois vitesses avec guidon droit constitue un compromis acceptable entre le vélo à système de rétropédalage et le vélo à dix vitesses.

Le vélo de montagne est un choix judicieux pour les randonnées hors route en raison de sa robustesse et de sa solidité.

L'ajustement du cadre, de la selle et du guidon :

Les cadres trop grands nuisent à l'équilibre et sont la cause de nombreux accidents, surtout chez les enfants.

Enfourchez le vélo au-dessus du tube horizontal et posez les deux pieds au sol avec des souliers plats. La distance entre l'entrejambe et le tube horizontal doit être d'au moins deux centimètres.

La hauteur de la selle et du guidon exigent un ajustement pour chaque individu. La selle doit être parallèle au tube horizontal. Elle est bien ajustée s'il n'y a aucune flexion du genou lorsque vous posez votre talon sur la pédale et si elle permet une légère flexion du genou lorsque l'avant du pied est sur la pédale. Le guidon doit être fixé à la même hauteur que la selle ou légèrement plus bas.

Le choix des accessoires :

La pose d'un fanion est fortement conseillée sur une bicyclette, puisque ce dernier oblige l'automobiliste qui vous dépasse à laisser encore plus d'espace entre son véhicule et votre vélo.

Afin de vous libérer les mains et de les garder sur le guidon, vous pouvez installer un panier et un porte-bagages avec fermoir à ressorts.

Il est fortement conseillé de vous procurer un système antivol en forme de fer à cheval ou composé d'un câble torsadé et d'un cadenas à combinaison numérique. Ce type d'antivol est le plus efficace sur le marché.

Le burinage :

Il est recommandé de buriner ou de faire buriner sur le cadre du vélo, votre numéro de permis de conduire ou celui d'un de vos parents. Cela permet d'identifier rapidement une bicyclette volée et décourage parfois les voleurs.

Pour plus de renseignements sur le burinage, communiquez avec votre service de police. La plupart des services policiers possèdent des burins graveurs et peuvent les prêter gratuitement, selon certaines modalités.

En espérant que vous ferez un choix plus éclairé, la Sûreté du Québec vous souhaite une bonne randonnée.

Calendrier des activités à St-Ferdinand

mois	date	activité	organisme
juillet 2007			
	vendredi, 13 juillet	Spectacle Musical à la Marina	
	19-20-21 et 22 juillet	Fêtes du Lac William	428-4555
	27-28 et 29 juillet	Festival du Montagnard de Vianney	428-2824
	31 juillet	FADOQ St-Ferdinand - Inter-clubs	428-9388 Lauriette Nolette
	Tous les samedis	Marché Public de 10h00 à 12h00 à la Marina	Loisirs 428-3413
août 2007			
	vendredi, 3 août	Spectacle Musical à la Marina	
	vendredi, 10 août	Spectacle Musical à la Marina	
	vendredi, 17 août	Spectacle Musical à la Marina	
	vendredi, 24 août	Spectacle Musical à la Marina	
	vendredi, 24 août	Parade de de Bazous dans les rues du village suivie d'une soirée au Lakeside	
	25 et 26 août	Autoquad : course de Bazous dans la piste de Motocross (Arrière du Pouce)	
		Info : Jean-Marc Benoit 428-3666	
	Tous les samedis	Marché Public de 10h00 à 12h00 à la Marina	Loisirs 428-3413
septembre 2007			
	1er septembre	Fermeture Marché Public de 10h00 à 12h00	Loisirs 428-3413
Si vous avez des activités et vous voulez qu'elles soient inscrites, vous appelez au Service des Loisirs au 428-3413			

Loisirs... Loisirs...Loisirs

Cinéma en plein air

Jeudi 12 juillet et jeudi 26 juillet

Pour connaître le titre du film à chaque
présentation, on appelle au 428-3413
le mercredi à compter de 13h00.

La projection de chaque film se fait à la tombée de la
nuit dans la cour de l'école Notre-Dame

Apportez vos chaises et couvertures

La Maison des jeunes
vendra des chips et des liqueurs.

En cas de pluie, le ou les films seront remis en août
et ce toujours le jeudi.

Marché public

Tous les samedis
de 10h00 à 12h00
jusqu'au 30 septembre
à la Marina de Saint-Ferdinand

En cas de pluie, le tout se déroulera
au Centre Gaston Roy

On y retrouvera
des produits du terroir ou de l'artisanat.

Municipalité de

ST FERDINAND 

OFFRE D'EMPLOI

ANIMATEUR(TRICE) DE LOISIRS

Pour préparer, organiser et animer des activités
collectives à caractère sportif, ludique et socio-
culturel.

Qualifications requises :

Technique de loisirs, technique en intervention de loisirs,
travail social, éducation spécialisée et/ou des expé-
riences dans les organismes communautaires.

Posséder des connaissances techniques particulière-
ment en hockey, soccer, balle molle, tennis, etc.

Maîtriser les logiciels Word et Excel et posséder des
connaissances en comptabilité.

De plus, le ou la candidate doit être disponible à travailler
les fins de semaine et en soirée. Une disponibilité en
cas d'urgence dans les 15 minutes suivant l'appel serait
un atout.

Conditions : 25 heures/semaine, horaire sujet à modi-
fication. Salaire et conditions à discuter.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant 12h00
le 3 août 2007 au bureau municipal.

Seules les personnes retenues seront contactées.

FÊTES DU LAC WILLIAM

19-20-21 et 22 juillet

FESTIVAL DU MONTAGNARD

SECTEUR VIANNEY

27-28 et 29 juillet